



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn  
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez  
T +41 26 305 37 60, F +41 26 305 10 02  
www.fr.ch/sen

## Application de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

### Déclaration pour l'assujettissement de l'entreprise

Nous avons vérifié si notre entreprise est assujettie à l'[ordonnance sur les accidents majeurs](#) (OPAM) du 27 février 1991 et certifions par la présente que (cochez ce qui convient) :

- Nous sommes assujettis à l'OPAM** et nous avons pris connaissance des conditions stipulées aux articles 3 et 11. Nous vous prions de nous faire parvenir les documents pour l'établissement du rapport succinct.

**Notre entreprise est assujettie à l'OPAM à cause du / de** (plusieurs réponses possibles) :

- Dépassement d'un ou de plusieurs [seuils quantitatifs de substances ou de préparations](#). (indiquer les substances et les préparations sur le formulaire 2)
- Dépassement d'un ou de plusieurs [seuils quantitatifs de déchets spéciaux](#). (indiquer les déchets spéciaux sur le formulaire 3)
- Utilisation de **micro-organismes des classes 3 et 4** selon l'[ordonnance sur l'utilisation confinée](#).
- Présence d'un danger potentiel qui en cas d'un accident majeur pourrait causer de graves dommages à la population ou à l'environnement selon l'article 1, alinéa 3 OPAM (indiquer sur les formulaires 2 et 3 les substances, préparations et déchets spéciaux).
- Nous ne sommes pas assujettis à l'OPAM.** Nous sommes conscients que notre entreprise doit respecter le devoir de diligence prévu à l'article 10 de la [loi sur la protection de l'environnement](#). Si les conditions de notre entreprise devaient se modifier considérablement (augmentation des quantités stockées des substances et des préparations, des déchets spéciaux ou l'utilisation de micro-organismes), nous en informerons le Service de l'environnement.

Personne de contact \_\_\_\_\_

Lieu \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

#### Moyens auxiliaires pour déterminer si l'entreprise est assujettie à l'OPAM

—  
[Manuel I de l'ordonnance sur les accidents majeurs](#) de l'Office fédéral de l'environnement OFEV